



Porte ouverte sur l'espace extérieur affecté aux fumeurs entraînant une odeur de tabac jusqu'à nos bureaux

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 30 janvier 2015

Bonjour

Pouvez vous prêter des appareils de mesure de la fumée de tabac/goudrons, etc. bref ce que respirent les fumeurs passifs ?

Dans la tour dans laquelle je travaille, les fumeurs sont obligés d'aller sur une passerelle. Mais pour ne pas être assujetti aux règlements sur les immeubles de grande hauteur, la CMA laisse les portes de la passerelle grandes ouvertes, ce qui fait que la fumée et l'odeur s'engouffrent dans la tour, notamment par les cages d'ascenseur. Du coup nous sentons le tabac même au 20eme étage...

J'aimerais faire des mesures avant de contacter mon CHSCT avec des éléments concrets.

Merci

G.C

Réponse :

Nous sommes au regret de ne pouvoir répondre favorablement à votre demande, ce service est, pour l'heure, en sommeil

Aussi pour connaître le niveau du [tabagisme passif](#) dont vous pourriez être victime, il reste la possibilité d'envisager de manière préventive, une consultation dans un service de tabacologie ou auprès d'un service de pneumologie afin d'y faire mesurer la présence de monoxyde de carbone éventuelle dans vos poumons.

Dans le cadre de votre activité professionnelle, à titre préventif, vous pouvez aussi solliciter le service de la [médecine du travail](#) qui encadre votre entreprise pour une visite complémentaire.